

Compte rendu du CTSD du 7 septembre 2012

1^{er} degré .

Cette réunion du comité avait pour objet principal les dernières mesures de carte scolaire.

La FSU a rappelé, dans sa déclaration préalable, les conditions encore une fois dégradées de cette rentrée scolaire. Madame la Directrice d'académie rappelle qu'à l'issue du CTSD du 9 juillet 2012, 46 fermetures, 21 ouvertures étaient prononcées ainsi que 10 situations à suivre parmi lesquelles 6 maternelles (Gérard de Nerval-Creil, Voisinlieu-Beauvais, Marcel Philippe-Creil, Pierre Viénot-Clermont, Les Tilleuls-Chantilly, Dolto/Brès-Nogent) et 4 élémentaires (Descartes-Creil, Rabelais-Creil, L'Obier-Nogent, Ivry-le-Temple). Les IEN ont procédé à 112 comptages d'effectifs dans les écoles à la rentrée 2012. La délégation FSU est intervenue sur la situation des écoles en mesure de fermeture et en attente d'ouverture. La DASEN prononce au total :

- 42 fermetures, dont 4 fermetures abandonnées (mat. Orry-la-Ville, mat. l'Argillère-Senlis, mat. Jean de la Fontaine-Bornel, mat. Gilocourt/Orrouy,)
- 27 ouvertures, dont 6 nouvelles en raison de l'évolution des effectifs (mat. les Tilleuls-Chantilly, mat. Dolto/Brès-Nogent, mat. Casanova- St Maximin, Prim. Marseille-en-Beauvaisis, Prim. Noyers-St-Martin, mat. « la petite colline »-Auneuil)
- 4 créations de postes de remplaçants affectés la brigade maladie.

Des personnels recrutés en contrat unique d'insertion (CUI) seront affectés pour l'aide administrative dans les écoles où les directeurs et directrices ont perdu leur décharge exceptionnelle.

2^{ème} degré.

Bien que non prévu à l'ordre du jour, la FSU a illustré d'exemples ses interventions sur les grandes difficultés liées aux DGH insuffisante, sur les pressions envers les collègues pour accepter des heures supplémentaires, sur la multiplication des services partagés, sur les effectifs extrêmement chargés dans les divisions, sur des difficultés qu'on rencontré certains élèves à être scolarisés dans leur établissement de rattachement ou à pouvoir intégrer une section bi langue.

Plusieurs questions diverses ont été abordées à la demande de la FSU.

- l'état du potentiel de remplaçants par circonscription. La DASEN envisage, dans un prochain CTSD, l'examen d'autres critères pour la répartition de ces postes.

- le recours aux personnels précaires dénoncé par la FSU. Le plan d'urgence prévoit le recrutement de 26,5 assistants d'éducation (AED) pour la vie scolaire dans l'Oise et de 8 sur des missions de prévention et de sécurité. 936 CUI « handicap » sont, au 1^{er} septembre 2012, sur le terrain auxquels s'ajoutent une partie non connue à ce jour des 370 contrats supplémentaires dont l'académie a été dotée. Une dotation complémentaire de 98 CUI est également prévue sur des missions de vie scolaire et d'aide à la direction pour les écoles et collèges de l'Oise. Le statut est toujours très précaire puisque ces personnels sont recrutés sur une période de 10 mois sans certitude d'être renouvelés.

La FSU rappelle sa revendication de créer de vrais métiers statutaires fonction publique.

- la formation à laquelle ont droit les personnels précaires : 60 heures statutaires et 20 heures octroyées par la direction des services départementaux de l'éducation nationale seront utilisées à la formation des contrats aidés (CUI) et des AVS ASH (AED). Les modules sont différenciés selon l'ancienneté. La formation est dispensée par l'équipe ASH1, la MDPH, les associations, le médico-social, le GRETA, des psychologues de l'éducation.

- les effectifs en SEGPA : ils s'élèvent à 1642 élèves ; l'administration parle de sous effectifs en 6^{ème} alors que pour les 5^{ème} et 4^{ème}, les classes sont chargées, Elle s'interroge sur des orientations en SEGPA sur des profils d'élèves pas adaptés et remarque de fortes disparités de secteurs pour les orientations en SEGPA.

- le calendrier scolaire définitif. A ce jour, le recteur n'a toujours pas arrêté la date du mercredi de rattrapage (3 avril ou 22 mai). Madame la Directrice d'académie rappelle que le recteur n'est pas favorable au « pont » de l'Ascension.

- La FSU interpelle la DASEN sur un courrier du maire de Creil destiné à un directeur d'école élémentaire concernant un soi-disant manquement à ses obligations (respect des nouveaux horaires). La FSU condamne la démarche de l'édile, ses propos peu amènes et les contre-vérités proférées.

- le versement de la part modulable « Eclair » : pour le 1^{er} degré, la DASEN s'interroge sur le versement de cette part modulable aux personnels qui ne sont pas devant une classe : Esap, Rased. Pour le second degré, c'est le chef d'établissement qui décide des bénéficiaires et toute contestation doit être faite au recteur par la voie hiérarchique.